

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 10/10/2022
Date d'affichage : 10/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 20 dont 3 pouvoirs
Votants : 23

Le quatorze octobre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José - Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal – Mme CHANDELIER Sylvie - M. ANCELET Benoît – Mme GILLOT Séverine - Mme CRETON Stéphanie - Mme BORGES Perrine – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle - M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

Mme CAIL Marie-Béatrice a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme VANDY Hélène a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

**OBJET : approbation du programme d'investissement – travaux de voirie
Route de Berlaimont**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM,

Vu, l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre suite à son retrait de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS, notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts,

Vu la délibération n°2402 du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020 portant

mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°2210 du 12 décembre 2019 modifiée portant révision de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2290 du Conseil Communautaire du 30 décembre 2021 portant complément à la délibération n°2212 du 12 décembre 2019 relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°3157 de la CAMVS en date du 16 décembre 2021 relative aux modalités de versement des fonds de concours en matière de voirie et d'éclairage public,

Vu la délibération n°3158 de la CAMVS en date du 16 décembre 2021 relative à l'approbation du programme d'investissement voirie 2022-2023,

Conjointement avec ses communes membres et en fonction des résultats de l'audit voirie, la CAMVS souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une politique communautaire ambitieuse en matière de modernisation de son réseau de voiries et de sauvegarde du patrimoine,

Madame le Rapporteur indique que les travaux de la route de Berlaimont ont été retenus. Le montant des travaux s'élève à 899 994.00 euros.

Ville	Nom de rue	COÛT ESTIMATIF TOTAL en € TTC
AIBES	Rue du Cimetière	99 308,40
ASSEVENT	rue des Iris Imp des Peupliers	290 648,80
AULNOYE	Angle Rues de Maubeuge et Victor Hugo	54 000,00
AULNOYE	Parvis de la gare (rue Gambetta)	81 980,00
BERLAIMONT	Rue Neuve	140 888,00
BETTIGNIES	Chemin Adam	188 976,80
BCUSIGNIES SUR ROG	Rue Vivier Loir	108 336,60
BOUSSIERES SUR SAMBRE	Rue Gros	90 379,20
BOUSSOIS	Rue du Ponceau	124 887,80
BOUSSOIS	Rue Jean Gobert	180 098,00
CERFONTAINE	Rue d'Ostrogites	31 724,40
CERFONTAINE	Rue du Bois	68 660,00
COLLERET	Le Cousteau	80 864,80
COLLERET	Rue Clémenceau (entre rue Pasleur et ferme tous Vents)	171 538,80
COUSOLRE	Rue Suslindal	87 318,00
ECLAIBES	Chemin Marcel ou Marcellan	311 148,00
ELESMES	Rue de la Chapelle (côté rue du Pont de Pierre)	301 494,00
FEIGNIES	Cité des Cheminots	121 970,40
FEIGNIES	Rue l'Empereur	756 474,40
FERRIERE LA GRANDE	Rue PF Dumont	223 863,60
GOGNIES CHAUSSÉE	Rue Fournier	247 479,60
GOGNIES CHAUSSÉE	Rue Leo Lagrange	547 102,80
HAUTMONT	Rue Victor Hugo	386 632,00
JEUMONT	Rue Gabriel Péri	221 161,20
JEUMONT	Rue Marc Dormoy André Messager	984 212,40

LEVAL	Rue du dépôt	223 212,00
LIMONT-FONTAINE	Chemin Marcel ou Marcellan	104 244,00
LOUVROIL	Rue Jean Sébastien Bach Rue Beethoven	398 022,80
MAIRIEUX	Ruelle Porcelletta	140 066,80
MARPENT	Rue Albert Camus et le bas rue Delbrell	68 863,60
MARPENT	Rue des 14 hectares haut de la rue Marceau	236 113,20
MAUBEUGE	Rue des Vitriers	115 200,00
MAUBEUGE	Rue du Tivolil	590 874,00
NEUF-MESNIL	Rue de la paix (partie entre la D 195 à la rue Lucienne Legrand)	168 880,00
NOVELLE / SAMBRE	Rue Alfred Bislaux	88 296,00
PONT SUR SAMBRE	Route de Berlaimont	899 994,00
QUIEVELON	Route d'Obrechles (partie basse vers Obrechles)	237 767,20
RECOIGNIES	Rues des Mines haute et basse	274 676,60
ROUSIES	Rue Pierre Curie	493 683,20
VIEUX RENG	Rue de l'Eglise	226 196,20
VIEUX-MESNIL	Rue de Boussières	318 122,00
VILLERS NICOLE	SIRE Rue des Moulinots	124 944,00
TOTAL		10 690 800,40

Il est rappelé que la participation financière de la commune s'élève à 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS pour les travaux de voirie réalisés sur les voies d'intérêt communautaire. Cette part correspond au coût de financement perçus et du fonds de compensation de la TVA.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le
ID : 059-215904673-20221015-2022_58-DE

Le Conseil Municipal,

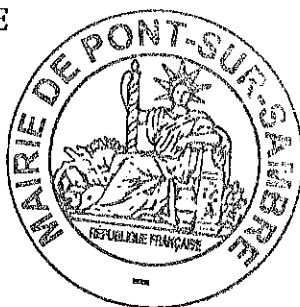
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 23 voix Pour

Approuve le programme d'investissement proposé par la CAMVS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 15 octobre 2022
M. DETRAIT - Maire



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le



ID : 059-215904673-20221015-2022_58-DE